

1. *Débitrice:* **Gestifêtes Sàrl**, chemin de la Villaire 7,
1040 **Echallens**
2. *Remarques:* dépôt "Les Tigneuses" à L'Isle
L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition au 22 avril 2004,
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est aussi déposé (art. 34 OAOF).
Dans un délai échéant le 12 avril 2004, les créanciers peu-
vent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP,
au sujet de revendications de propriété reconnues fondées
par l'administration de la faillite (art. 47 al. 1 et 49 OAOF).
A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'of-
fice deviendront exécutoires.

Office des faillites d'Echallens
1040 Echallens

(02199308)